



Ville de Dreux

CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 25 MARS 2025

DÉLIBÉRATION N°DEL2025-045

Reprise anticipée des résultats 2024 - Budget lotissements (Finances)

7.1

Rapporteur : Lydie GUERIN

Nombre de membres en exercice	39
Nombre de présents	35
Nombre de pouvoirs	3
Votants	38

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-cinq mars à dix-neuf heures et une minute, le Conseil municipal de la Mairie de Dreux, dûment convoqué le 19 mars 2025, s'est réuni à DREUX sous la Présidence de Monsieur Pierre-Frédéric BILLET.

Étaient Présents

Pierre-Frédéric BILLET, Jean-Michel POISSON, Caroline VABRE, Talal ABDELKADER, Sébastien LEROUX, Mounir CHAKKAR, Lydie GUERIN, Sophie WILLEMEN, Pascal ROSSION, Josette PHILIPPE, Cherif DERBALI, Chantal DESEYNE, François JAGUIN, Hélène BARBE, Alain GUENZI, Valérie VERDIER-DAUTRÈME, Arnaud DAUTREY, Aissa HIRTI, Jacques ALIM, Caroline IFTEN, Ratko KLISURA, Silvia COUSIN, Nelson FONSECA, Yucel KISA, Amber NIAZ, Huguette POISSON, Nicola CARNEVALE, Marie-Françoise SCAVENNEC, André HOMPS, Valentino GAMBUTO, Florence ARCHAMBAUDIERE, Carine GENTIL, Laurent FONTAINE, Maxime DAVID, Sabine FRETEY

Étaient absente

Fouzia KAMAL

Pouvoirs

Mariam CISSE donne procuration à Pierre-Frédéric BILLET, Christine PICARD donne procuration à Talal ABDELKADER, Josette MARTIN donne procuration à Ratko KLISURA

Le quorum étant atteint, le Conseil municipal peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance : Monsieur François JAGUIN.

L'affectation des résultats de l'exercice N-1 s'effectue à la clôture de l'exercice, après le vote du compte financier unique (CFU) à intervenir avant le 30 juin de l'année N.

Le cadre budgétaire et comptable permet cependant de reprendre les résultats avant le vote du compte financier unique. On parle alors de reprise anticipée des résultats.

Au-delà de sa simple constatation, ceci permet l'affectation provisoire des résultats de l'exercice N-1 sur l'exercice N. Ils seront définitivement arrêtés lors du vote du compte financier unique.

Cette année, il est proposé au Conseil municipal de voter le budget primitif 2025 avec la reprise anticipée des résultats 2024 calculés sur la base du compte financier unique provisoire.

Les résultats prévisionnels pour l'exercice 2024 du budget lotissements arrêtés par le comptable et l'ordonnateur se présentent comme suit :

Résultat prévisionnel cumulé à la fin de l'exercice 2024 au CFU provisoire					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	1 224 914.65	729 365.30	1 954 279.95
	Recettes réalisées (1)	B	1 197 399.10	701 849.65	1 899 248.75
	Restes à réaliser (RAR)	C	0.00	0.00	0.00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	729 365.30	1 244 917.23	1 974 282.53
	Dépenses réalisées (1)	E	701 849.65	1 217 401.68	1 919 251.33
	Restes à réaliser (RAR)	F	0.00	0.00	0.00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G=B-E	495 549.45	-515 552.03	-20 002.58
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	-495 569.35	515 551.93	20 002.58
Solde (Inv.) ou résultat de clôture (Fonc.)	Excédent / déficit	G+H	0.10	-0.10	0.00
Différences entre les RAR	Restes à réaliser (+/-)	I=C-F	0.00	0.00	0.00
Résultat cumulé	Excédent / déficit	G+H+I	0.10	-0.10	0.00

(1) Les recettes réalisées et les dépenses réalisées concernent les opérations réelles et les opérations d'ordre

Le budget Lotissement est géré en comptabilité de stocks. L'excédent de fonctionnement provient des ventes de terrains et servira à financer la sortie des stocks en cours, par opérations d'ordre budgétaires.

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable M 57, il convient de reporter au Budget Primitif 2025 le déficit de clôture de fonctionnement soit 0,10 € en fonctionnement (chapitre 002) et l'excédent de clôture d'investissement soit 0,10 € en investissement (chapitre 001).

Vu l'avis de la Commission Modernisation et Restructuration des Services, Finances, Ressources Humaines, Administration Générale et Commande Publique,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

ENTENDU l'exposé de Lydie GUERIN,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à la majorité, 16 voix contre : Pascal ROSSION, Josette PHILIPPE, Chérif DERBALLI, Arnaud DAUTREY, Aïssa HIRTI, Caroline IFTEN, Marie-Françoise SCAVENNEC, Valentino GAMBUTO, Carine GENTIL, Laurent FONTAINE, Sabine FRETEY, Maxime DAVID, Jacques ALIM, Nelson FONSECA, André HOMPS, Florence ARCHAMBAUDIÈRE,

- Approuve la reprise anticipée des résultats 2024 du budget lotissements, et reporte au Budget Primitif 2025 le déficit de clôture de fonctionnement soit 0,10 € en fonctionnement (chapitre 002) et l'excédent de clôture d'investissement soit 0,10 € en investissement (chapitre 001).

Le registre dûment signé.

Extrait certifié conforme au registre des délibérations.

En application de l'article R 421-1 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Document certifié exécutoire
Dépôt à la Sous-Préfecture de DREUX le
Et publication sur le Site Internet de la ville de Dreux
le 28 mars 2025



**Le Maire,
Conseiller régional**

Pierre-Frédéric BILLET